Nations Unies

S/PV.4642 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4642e séance

Mardi 5 novembre 2002, à 15 heures
New York

Président :	M. Zhang Yishan	(Chine)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 15 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2002/1146)

02-67657 (F)

La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de la représentante de l'Angola une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Izata (Angola) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je voudrais vous assurer de notre appui et de notre coopération. En même temps, je voudrais remercier l'Ambassadeur Belinga-Eboutou et son équipe pour la façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, S. E. M. James Wapakhabulo.

La séance publique d'aujourd'hui offre la possibilité à toutes les parties intéressées de faire librement des commentaires sur le contenu du rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146). Comme pour tous les groupes d'experts établis par l'ONU, nous nous attendons à un certain professionnalisme sur le plan des recherches et de la documentation ainsi qu'à des évaluations et à des conclusions basées sur des preuves concrètes et vérifiables. Nous devons tous garder à l'esprit le fait que lorsque ces rapports sont publiés, ils sont immédiatement considérés comme des rapports de l'ONU et deviennent donc un outil de référence pour établir la solvabilité de pays. Sans aucun doute, c'est là l'esprit qui a animé les membres de ce Groupe.

Nous sommes favorables à l'approche consistant à nommer et à fustiger les parties concernées car cela est susceptible de dissuader fortement les exploitants illégaux. En même temps, il faut s'assurer que cette approche est fondée sur des preuves irréfutables et concrètes. Depuis la publication du rapport, de nombreux gouvernements, entreprises et personnes ont contesté plusieurs allégations importantes faites dans ce rapport, les qualifiant d'infondées ou disant qu'elles sont d'inspiration politique et non vérifiées. Il n'est certainement pas utile, pour les États Membres, que le Groupe recoure à des hypothèses et se fonde sur des interprétations pour parachever son rapport. Comme nous le savons tous, ces hypothèses et ces interprétations ne sont pas valables, d'un point de vue juridique.

Il importe que toutes les informations soient pleinement vérifiées et que les pays nommés dans le rapport aient la possibilité de fournir des explications. Nous constatons par exemple que le paragraphe 18 du rapport fait référence à une entreprise commune Zimbabwe/République démocratique du Congo, qui aurait été créée à Maurice pour dissimuler les intérêts économiques conservés en République démocratique du Congo par les Forces de défense zimbabwéennes. Malheureusement, aucune vérification de ces informations n'a jamais été faite auprès de Maurice. Par conséquent, ce genre de lacune nous amène à la conclusion dangereuse que le Groupe vise au sensationnalisme.

Le rapport du Groupe d'experts constitue une bonne base qui contribuera à établir une stratégie d'ensemble afin de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Il est à présent de notoriété publique que les ressources naturelles de la République démocratique du Congo sont pillées de la façon la plus brutale qui soit et que la richesse du pays, au lieu d'accroître le bien-être de la population, est tombée aux mains d'exploitants sans scrupules. À plusieurs occasions, Maurice a mentionné que les richesses naturelles de la République démocratique du Congo appartiennent au peuple congolais et à personne d'autre. Le cercle vicieux de la poursuite du conflit afin de mieux exploiter les richesses naturelles du pays devrait par conséquent être brisé. Nous déplorons la situation actuelle telle qu'elle est décrite dans le rapport, et nous sommes persuadés que les richesses naturelles de la République démocratique du Congo devraient être exploitées légalement de façon à en faire bénéficier ce pays et son peuple.

Le rapport indique clairement la participation de pays voisins, à l'échelle tant nationale qu'individuelle, à l'exploitation illégale et illicite des ressources de la République démocratique du Congo. Maurice note avec préoccupation que le pillage se poursuit sans relâche, et il condamne fermement toutes ces activités illégales. Nous estimons que les pays concernés devraient prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ces activités ou, lorsque leurs ressortissants y participent, procéder à des enquêtes en vue d'appréhender les coupables. Nous prenons note du travail réalisé par la Commission Porter, et nous attendons avec impatience ses conclusions. Nous sommes prêts à envisager la mise en place d'un organe de surveillance pour suivre de près la situation et pour veiller à ce que les exploitations illégales soient considérablement restreintes.

Le rapport recommande que le Conseil de sécurité envisage l'imposition de certaines mesures restrictives à un certain nombre d'entreprises et de personnes participant à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Cette recommandation ne pourra être appliquée que lorsque les gouvernements respectifs auront eu suffisamment de temps pour répondre aux allégations faites dans le rapport ou pour sévir à l'encontre de pratiques suivies par des sociétés dans leurs pays respectifs.

Nous reconnaissons tous que le processus de paix est bien avancé, mais il demeure précaire, comme le démontrent les combats qui ont eu lieu récemment dans la région d'Uvira entre les groupes rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie et les milices Maï-Maï locales. Toute mesure adoptée par le Conseil qui conduirait à un durcissement des positions des parties au conflit pourrait gravement nuire aux progrès réalisés dans le processus de paix.

Maurice est par conséquent convaincue de la nécessité d'adopter une approche holistique pour résoudre le conflit et tous les problèmes qui en découlent en République démocratique du Congo. Nous pensons que la pleine mise en oeuvre des Accords de Lusaka, de Luanda et de Pretoria permettront d'enrayer l'exploitation illégale des ressources naturelles. Nous pensons également qu'un gouvernement de transition constituerait un pas majeur vers l'arrêt de l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

Les pays de la région ont un rôle important à jouer dans la conclusion d'un règlement de paix général. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement sud-africain pour ses efforts dans la recherche de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo, ainsi que dans la région des Grands Lacs. Nous encourageons également les efforts déployés à cette fin par d'autres pays de la région. Comme nous l'avons suggéré lors de la réunion de septembre, le Conseil de sécurité devrait maintenant commencer sérieusement à réfléchir à la façon de traiter ceux qui ne veulent pas d'une procédure volontaire de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation (DDRRR) ainsi que ceux qui ne sont pas signataires de l'Accord de Lusaka.

L'idée de convoquer une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement durable devrait être examinée dès lors qu'une situation d'après conflit sera atteinte. Une telle conférence ne peut s'avérer utile qu'une fois que la paix sera rétablie et qu'il y aura en République démocratique du Congo un gouvernement fort, capable de contrôler l'ensemble du territoire congolais. Il est tout aussi important qu'une telle conférence soit soigneusement préparée avant qu'elle n'ait véritablement lieu.

Enfin, en ce qui concerne le commerce des diamants bruts, Maurice partage le point de vue selon lequel la participation universelle fera du processus de Kimberley un instrument plus efficace pour prévenir le commerce illicite de cette ressource naturelle.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de Maurice de ses paroles aimables.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous aussi, Monsieur le Président, nous vous félicitons d'assumer la présidence durant ce mois et nous nous associons à nos collègues en exprimant notre reconnaissance à l'Ambassadeur Belinga-Eboutou et à son équipe pour avoir présidé le Conseil de sécurité le mois dernier. Nous aimerions également souhaiter cordialement la bienvenue au Ministre ougandais des affaires étrangères qui participe au débat d'aujourd'hui.

Nous nous associons à nos collègues en remerciant l'Ambassadeur Kassem et les autres membres du Groupe d'experts de leur rapport très complet et très perspicace, qui figure dans le document S/2002/1146. Étant donné la complexité des problèmes spécifiés dans le nouveau mandat du Groupe d'experts

et les conditions très difficiles dans lesquelles il a dû travailler, nous sommes sensibles à la détermination avec laquelle il a mené à bien ses travaux, ainsi qu'à la sincérité de son rapport.

Nous sommes également impressionnés par les normes adoptées par le Groupe d'experts pour obtenir des éléments de preuve et par le fait qu'il « a fait tout son possible pour évaluer en toute impartialité et objectivité les éléments qu'il avait rassemblés », comme mentionné au paragraphe 8 du rapport. Par ailleurs, la Commission Porter a salué la crédibilité du Groupe d'experts au paragraphe 136 du rapport. Ma délégation est particulièrement impressionnée par les conclusions détaillées du Groupe d'experts au sujet des réseaux d'élite qui continuent d'exploiter les ressources de la République démocratique du Congo, alors même que les forces étrangères se retirent enfin du pays. Les informations fournies par le Groupe d'experts sont vitales pour mieux comprendre la situation effective et joueront certainement un rôle déterminant dans nos décisions sur les mesures suivantes à prendre en vue d'endiguer « le pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo » (*par. 1*).

Cependant, alors que le Conseil de sécurité délibère sur cet important rapport, nous devrons également prendre en compte les réponses des gouvernements, des particuliers et des sociétés impliquées dans ce rapport. Il n'est pas exagéré de dire que le rapport représente un coup de pied dans la fourmilière. Nous l'avons entendu aujourd'hui, de nombreuses parties citées dans le rapport ont accusé le Groupe d'experts de n'avoir pas suivi les procédures régulières et d'avoir fondé ses conclusions sur des éléments de preuve peu tangibles. La semaine dernière, le Président de l'une de ces sociétés, Oryx Natural Resources, a rencontré les membres du Conseil de sécurité à New York, et notamment notre délégation, pour plaider l'innocence de sa société. Il nous a également indiqué que le Groupe d'experts n'avait pas essayé de se mettre en rapport avec lui ou avec sa société afin de vérifier les faits avant de l'impliquer dans le rapport.

À notre avis, il convient de réagir comme il convient afin qu'aucune partie innocente ne soit incluse par inadvertance parmi les coupables, mais aussi pour que les parties coupables soient catégoriquement présentées comme telles. Pour y parvenir, nous devons veiller à ce que la procédure requise soit suivie. Le Groupe d'experts a sagement proposé un délai de grâce de quatre à cinq mois avant l'arrêt d'une décision finale sur les sanctions financières et les restrictions de déplacement dont il recommande l'imposition à l'encontre des personnes et des sociétés recensées dans les Annexes I et II de son rapport. Ce délai de grâce est nécessaire pour faire la lumière sur les différends susceptibles d'être soulevés par les parties citées et, parallèlement, pour offrir la possibilité aux coupables de cesser leurs activités illégales.

Cependant, le Conseil de sécurité ne dispose d'aucun mécanisme l'assistant ou lui permettant de garantir que le respect de la procédure requise et des normes élevées pour l'obtention d'éléments de preuves sera décisif avant que l'on statue sur les recommandations du Groupe d'experts. Nous examinerons de nouveau cette question lors des consultations officieuses du Conseil de sécurité qui se tiendront la semaine prochaine au sujet de l'issue du débat d'aujourd'hui. Je voudrais ajouter, à cet égard, que nous partageons l'avis du représentant de la France selon lequel notre objectif ne devrait pas être de montrer du doigt les uns et les autres mais de mettre fin au pillage et de trouver un moyen pour la République démocratique du Congo d'aller de l'avant.

Concernant le fond, nous considérons, d'une manière générale, que le rapport du Groupe d'experts est une contribution importante à nos efforts visant à endiguer la sortie illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Alors que nous sommes aux prises avec le problème de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, nous devons admettre qu'une telle exploitation n'est rendue possible que lorsque les parties impliquées savent qu'elles peuvent agir en toute impunité. Le Groupe d'experts a décrit la situation en évoquant avec justesse au paragraphe 12 du rapport « une économie de guerre qui s'autofinance et est axée sur l'exploitation des minéraux ».

Une solution durable nécessiterait la mise sur pied d'une économie et d'une bonne gouvernance raisonnablement transparentes dans les régions exploitées. Ces deux éléments auraient comme conditions préalables la paix et un gouvernement à la fois nettement représentatif de la population du pays et résolu à défendre les intérêts de cette dernière. Il faut donc continuer à mettre l'accent sur le processus de dialogue politique entre les parties congolaises afin

qu'un tel gouvernement puisse être mis en place. Pour étayer la stabilité en République démocratique du Congo et, en fait, dans l'ensemble de la région des Grands Lacs, les pays de la région devraient mettre au point, à l'échelle régionale, un système commercial transparent qui découragerait les transferts illicites de biens tout en permettant aux pays de compléter les points forts économiques de chacun. Au cours de la réunion du Conseil de sécurité sur la coopération entre le système des Nations Unies et l'Afrique centrale qui s'est tenue il y a deux semaines, de nombreuses délégations africaines ont souligné, et ce tout à leur honneur, à quel point la coopération économique régionale constitue la pierre angulaire des efforts déployés par le continent africain.

De l'avis de ma délégation, la communauté internationale devrait soutenir les efforts de la région et de la République démocratique du Congo qui visent à mettre fin au pillage des ressources naturelles du pays. La surveillance de l'exploitation illégale devrait être maintenue jusqu'à ce que le Gouvernement de la République démocratique du Congo soit en mesure d'exercer un contrôle effectif sur les régions concernées. Par conséquent, nous appuyons la recommandation formulée par le Groupe d'experts au paragraphe 186 de son rapport, selon laquelle le Conseil de sécurité devrait envisager la création d'un organe de surveillance à cette fin.

À l'instar de nos collègues, nous prenons note du fait qu'une grande partie des activités criminelles des réseaux d'élite décrits par le Groupe d'experts impliquent les suspects régulièrement cités dans d'autres rapports du Groupe d'experts. Par exemple, aux paragraphes 72, 107 et 140 du rapport, il est fait mention du réseau de Victor Bout. Nous sommes également préoccupés par le fait que le Groupe d'experts a découvert l'existence de trafics de contrebande de diamants angolais et sierra-léonais alors que le Conseil de sécurité a posé des embargos sur ces diamants. Cela est mentionné au paragraphe 52 du rapport. Récemment, nous avons souligné qu'un mécanisme devait être créé pour assurer la surveillance totale des embargos du Conseil de sécurité. Le moment est peut-être venu pour le Conseil de sécurité d'envisager également la création d'un organe à cette fin.

Enfin, en prenant connaissance des constatations du Groupe d'expert sur les fortunes que les réseaux d'élite se sont constituées et qu'ils continuent d'amasser, et en les rapprochant des statistiques du Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA) sur les taux de malnutrition et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, il apparaît clairement que l'inaction du Conseil de sécurité est à exclure. Nous ne pouvons pas ne pas soutenir le peuple de la République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie la représentante de Singapour des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et vous souhaiter plein succès dans vos travaux. Nous voudrions également remercier votre prédécesseur, M. Belinga-Eboutou, le Représentant permanent du Cameroun, pour l'excellente manière dont il a conduit les travaux du Conseil durant sa présidence le mois dernier. Nous voudrions aussi souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda ainsi qu'à l'Ambassadeur Mahmoud Kassem et aux membres du Groupe d'experts.

Notre délégation a examiné le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146). Le Gouvernement de la République arabe syrienne estime qu'il est vital de rétablir la paix dans la région des Grands Lacs, et en République démocratique du Congo en particulier, en appliquant tous les accords existants, à commencer par l'Accord de Lusaka et les Accords de Sun City, de Pretoria et de Luanda.

À cet égard, nous demandons à toutes les parties concernées par le dialogue intercongolais et à tous les pays voisins du Congo de mettre rapidement en oeuvre tous ces accords. Ceci conduira à la prospérité de la région, mettra fin à l'exploitation illégale de ses ressources, permettra à tous les habitants de jouir des bienfaits de la paix. Après le retrait complet de toutes les forces étrangères et la cessation de toutes les activités militaires, la phase de reconstruction du pays, et de démobilisation, désarmement rapatriement et réinsertion des ex-combattants pourra être lancée.

Nous estimons que la communauté internationale, les institutions financières internationales et les pays donateurs devraient honorer leurs promesses d'aider la région à parvenir au développement durable et à

atteindre les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en promouvant les institutions de l'Union africaine et en soutenant ses programmes. À cet égard, nous félicitons l'Afrique du Sud et la République-Unie de Tanzanie qui ont permis la tenue des différentes réunions et la conclusion de plusieurs accords. Nous félicitons aussi les représentants du Secrétaire général dans la région et saluons le rôle important joué par la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo (MONUC).

Ayant examiné le rapport du Groupe d'experts, nous sommes quelque peu surpris par une partie de son contenu et par l'absence de preuves irréfutables alors que des accusations sont portées contre des individus et des entreprises; cela, en vérité, sans que des contacts préalables aient été établis avec ces individus ou avec les représentants desdites entreprises. Par ailleurs, nous rejetons les conclusions formulées par les membres du Groupe d'experts qui n'ont pas été requises et celles qui reposent sur un raisonnement difficile à comprendre. À ce stade, nous voudrions relever la référence politique qui est faite dans le rapport à plusieurs sociétés en Afrique et dans la région arabe. À notre connaissance, ce rapport n'était pas censé examiner les situations internes dans d'autres pays africains, ni les aspects politiques relatifs à des pays arabes. Par conséquent, nous voudrions exprimer notre mécontentement à l'égard des accusations ainsi portées et du fait que certains hommes affaires sont décrits comme appartenant à des organisations internationales criminelles. N'est-ce pas un peu exagéré?

Nous avons aussi noté que le rapport se fonde sur des informations fournies par des informateurs – des entreprises ou des négociants concurrents. Ceci diminue la précision du rapport et la crédibilité du Groupe d'experts. Ma délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Président et les membres du Groupe d'experts lors de la mission du Conseil dans la région des Grands Lacs et dans les séances du Conseil qui ont suivi. Nous comprenons l'importance du travail du Groupe d'experts et l'importance de lui fournir toute l'aide dont il a besoin pour collecter les documents appuyant ses conclusions.

Nous avons aussi appuyé l'idée que le Groupe d'experts rencontre toutes les personnes mentionnées dans le rapport. Mais, nous avons le sentiment que le Groupe d'experts n'a pas réussi à établir de tels contacts, ni à poser des questions au sujet du contenu de certains paragraphes relatifs à plusieurs grands pays de la région et aux relations entre ces pays et certaines des entreprises mentionnées dans le rapport.

Les accusations portées contre certaines villes et certains pays arabes, comme Dubaï et les Émirats arabes unis, dans quelques paragraphes du rapport sont tout fait déplacées et inacceptables. Notre délégation est persuadée que chacune des accusations portées contre des ressortissants arabes dont les noms sont mentionnés dans le rapport peut être réfutée, ainsi que l'a dit le Représentant permanent d'Oman ce matin. Nous confirmons le fait que ces personnes et les représentants des entreprises possèdent tous les documents permettant de réfuter ces accusations portées contre elles. Elles ont tout à fait le droit d'être mécontentes, dans la mesure où le Groupe d'experts n'a contacté aucune d'entre elles et ne leur a donné aucune chance de lui fournir les documents prouvant leur innocence.

Dans l'annexe I du rapport, le Groupe d'experts a établi les listes des sociétés auxquelles il recommande que des restrictions financières soient imposées; l'annexe II fournit les noms des individus pour lesquels le Groupe d'experts recommande une interdiction de déplacements ainsi que des sanctions financières. Ces listes comprennent certains hommes d'affaires arabes; africains et européens. Nous pensons qu'il est nécessaire de réévaluer d'urgence l'ensemble du contenu du rapport.

Ma délégation réaffirme qu'il souhaite vivement que toute la lumière soit faite sur les coulisses de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Cependant, nous réaffirmons également qu'il est important de ne pas entacher la réputation des individus et des sociétés et de ne pas exagérer certains faits en l'absence des preuves irréfutables indispensables.

La survie de milliers de familles dépend des activités des hommes d'affaires et des sociétés mis en cause. Nous réaffirmons que toutes les parties doivent oeuvrer en faveur de l'application des accords conclus récemment et de l'application de l'Accord de Lusaka. Nous réaffirmons que la seule garantie de prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo est de poursuivre les efforts pour établir dans ce pays un gouvernement fort, qui assurerait une exploitation réglementée, légitime et durable des ressources naturelles au bénéficie de sa population et de la région en général.

Hier, ma délégation a réaffirmé qu'il fallait organiser des consultations officieuses pour examiner les recommandations et les conclusions du rapport. Par ailleurs, nous réaffirmons que nous nous opposons à toute exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et nous réitérons l'importance qu'il y a à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les ressources naturelles de ce pays et de tout le continent africain soient utilisées pour le bien de la population de ce continent et que l'exploitation illégale des richesse prenne fin.

Nous réaffirmons que nous souhaitons vivement que le Conseil examine ce rapport de façon objective, et nous appuyons l'idée selon laquelle le Conseil devrait établir des directives bien claires et bien spécifiques en ce qui concerne les fonctions et les attributions de tout mécanisme qui sera établi par le Conseil à l'avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Traoré (Guinée) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda et de le remercier pour son importante communication. Je voudrais ensuite vous dire tout le plaisir que j'ai à vous voir présider notre Conseil durant ce mois de novembre et vous renouveler la traditionnelle coopération de ma délégation. Je tiens également à saluer le travail remarquable accompli durant le mois d'octobre par la délégation camerounaise, sous la direction de mon frère, l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou.

Ma délégation sait gré à l'Ambassadeur Kassem et au Groupe d'experts en général pour la qualité de leur rapport sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146). Ce rapport établit de façon claire le lien étroit existant entre le conflit des Grands Lacs et l'exploitation des ressources de la République démocratique du Congo, en violation de son intégrité territoriale et du droit international.

D'avril 2001 à octobre 2002, les quatre rapports successifs présentés par le Groupe d'experts illustrent éloquemment notre détermination à mettre fin au pillage de ces ressources et à trouver une solution durable au conflit dans toute la région. Les faits relatés dans ces rapports ont permis de mettre en lumière le rôle des uns et les intentions des autres, avec malheureusement à la clef pour le Congo, près de 3,5 millions de morts et une situation humanitaire sans cesse préoccupante. Au regard des multiples conséquences de ces années de guerre aux contours variés et complexes, le Conseil doit prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis des auteurs présumés du pillage, une fois que leur responsabilité aura été confirmée.

De l'examen du rapport du Groupe d'experts, ma délégation voudrait relever quelques aspects pertinents liés à ses conclusions et recommandations. Si en effet, nous devons nous réjouir du retrait officiel des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, ma délégation reste toutefois préoccupée par le maintien sur le terrain de « réseaux d'élites », avec pour but de perpétuer l'exploitation illégale des ressources sous toutes ses formes. C'est pourquoi, nous soutenons non seulement la vérification de l'effectivité des retraits, mais aussi l'ouverture d'une enquête approfondie sur les réseaux d'élite.

Ma délégation souscrit à la mise en place d'un organe de surveillance, en vue de mettre fin à l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo. À cet égard, la priorité doit être accordée à l'expertise congolaise. Dans le souci d'atténuer l'impact humanitaire des mesures de restriction envisagées contre les entreprises et particuliers impliqués dans le pillage des ressources, nous partageons l'idée d'apporter une assistance technique et financière adéquate au Congo. En outre, dans son paragraphe 155, le rapport indique que la mise en place d'un embargo ou d'un moratoire sur l'exportation des matières premières de la République démocratique du Congo ne semble pas être un moyen viable permettant une amélioration de la situation dans ce pays.

Cette approche est, selon nous, différente de celle suggérée par les premières recommandations du Groupe d'experts. Faut-il en déduire qu'il s'agit là d'une nouvelle orientation? Ma délégation souhaiterait être édifiée à ce sujet. Nous faisons nôtre la lecture du Gouvernement de la République démocratique du Congo relative à la notion de pays invités et non invités. Cette analyse est fondée sur le droit souverain de chaque État. Le Conseil doit en tenir compte. Par ailleurs, nous souscrivons à la recommandation du paragraphe 157 selon laquelle l'établissement d'un

gouvernement de transition à Kinshasa devrait s'accompagner du désarmement des groupes rebelles, du retrait effectif des troupes étrangères, de l'adoption des mesures de restriction et de la mise en oeuvre d'importants moyens de pression au niveau multilatéral, ainsi que de mesures d'incitation. Les réformes institutionnelles envisagées par le Groupe d'experts s'inscrivent dans cette logique et visent la restauration de l'autorité de l'État dans tout le pays.

Nous nous réjouissons des avancées significatives dans les négociations multipartites pour la formation d'un gouvernement de transition en République démocratique du Congo, garant d'un avenir prometteur. Ces avancées confortent les Accords de Pretoria et de Luanda. Le Groupe peut-il apporter des précisions sur la nature réelle de sa collaboration avec la Commission Porter en Ouganda? Nous trouvons en effet contradictoire cette coopération qu'il qualifie de « relation de travail amicale » (*S/2002/1146, par. 132*), se fondant sur les échanges d'éléments de preuves, alors qu'il déclare que la Commission Porter doute de la crédibilité des éléments de preuves du Groupe.

Pour terminer, ma délégation voudrait réitérer son soutien à la tenue d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement durable dans la région des Grands Lacs. Cette initiative, qui mérite l'attention de tous, doit être une priorité fondée sur une approche intégrée du règlement du conflit qui perdure dans la région.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la Guinée pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous offrir les bons voeux et le plein appui de ma délégation alors que la Chine assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je tiens également à remercier très chaleureusement le Représentant permanent du Cameroun et ses collègues pour la présidence du Conseil qu'ils ont assurée avec compétence, en obtenant des résultats vraiment remarquables – ce dont nous nous sommes félicités. Je voudrais également, au nom de ma délégation, souhaiter cordialement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda à notre séance d'aujourd'hui. Nous le remercions de sa déclaration très détaillée de ce matin, et nous attendons avec intérêt le rapport du juge Porter qui sera publié dans le courant du mois.

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil pour examiner le rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146). Je voudrais exprimer la chaleureuse reconnaissance de l'Irlande à l'Ambassadeur Kassem et à ses collègues, que nous remercions de leur rapport. La tâche a été difficile, mais le Groupe a fait un très bon travail, et nous lui devons une dette de reconnaissance. La représentante du Danemark a déjà fait une déclaration au nom de l'Union européenne, et l'Irlande, bien sûr, s'associe pleinement à cette déclaration.

Le Groupe d'experts n'a cessé de dire à juste titre dans tous ses rapports successifs que, sans un règlement de l'ensemble du conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs de manière générale, il sera extrêmement difficile de mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

La situation est plus complexe qu'une simple relation de cause à effet. La violence et le conflit alimentent l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo par des gouvernements et armées étrangers; l'exploitation, à son tour, est devenue un facteur primordial qui a exacerbé plus avant le conflit et la violence. Aujourd'hui, cette exploitation et cette cupidité restent une force puissante qui entrave la réalisation de la paix et de la stabilité dans un pays torturé dont le peuple veut la paix et mérite la justice en tant qu'élément de cette paix.

Les Accords de Pretoria et de Luanda, faisant fond sur le processus de Lusaka, offrent la meilleure – en fait, la seule – façon d'aller vers la paix et la stabilité en République démocratique du Congo. Et pourtant, les progrès réalisés à ce jour, bien que réels, demeurent extrêmement ténus comme le montrent les récents affrontements violents survenus dans l'est et le nord-est de la République démocratique du Congo. La situation à Ituri reste particulièrement grave. Toutes les parties aux Accords se doivent d'user de leur pleine influence pour mettre un terme à toute activité militaire de la part de tous les groupes armés et de toutes les milices sur lesquels elles ont ou sont susceptibles d'avoir une influence. Toutes les parties doivent oeuvrer, surtout dans le contexte des pourparlers

actuels de Pretoria, en faveur d'un accord politique inclusif dans le cadre du dialogue intercongolais. Toutes les parties doivent coopérer pleinement et à tous égards avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit aller de l'avant sans entrave. Et alors que nous nous préparons à examiner le mandat de la MONUC pour appuyer l'Accord de Pretoria, le Conseil de sécurité doit jouer son rôle.

Les constatations détaillées dans le rapport du Groupe d'experts sont choquantes. Je voudrais dire clairement que l'Irlande trouve le rapport convaincant dans son analyse et dans ses conclusions générales. Il désigne des pays, des individus et des sociétés. Il montre clairement du doigt ceux qui pillent et volent systématiquement les ressources du peuple de la République démocratique du Congo. Il fait une évaluation effrayante de ce qui se produit lorsque la cupidité et la rapacité échappent à tout contrôle et se repaissent de la souffrance et de l'infortune d'autrui.

Bien qu'il faille se féliciter des retraits récents de troupes de la République démocratique du Congo opérés par le Rwanda, le Zimbabwe et l'Ouganda, Le Groupe d'experts estime que

> « ces retraits ont peu de chances d'entamer la volonté résolue d'individus zimbabwéens, rwandais et ougandais d'exercer un contrôle économique sur certaines régions de la République démocratique du Congo ». (*S/2002/1146, par. 13*)

En outre, le Groupe d'experts affirme que les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) « continuent … d'alimenter des conflits ethniques » (*par.14*); que le Rwanda s'est préparé au retrait en mettant en place des mécanismes de contrôle économique; que des officiers supérieurs de Forces de défense zimbabwéennes (ZDF) se sont enrichis grâce à l'exploitation des ressources minières de la République démocratique du Congo et que ce schéma continue; qu'un réseau d'élite congolais et zimbabwéen ayant des intérêts politiques, militaires et commerciaux cherche à garder la mainmise sur les principales ressources naturelles se trouvant dans la zone tenue par le Gouvernement.

Inutile ici de développer les constatations détaillées du Groupe d'experts. Ma délégation, bien sûr, écoutera attentivement les arguments présentés par les gouvernements, les sociétés ou les particuliers accusés nommément.

Ce qui est important pour toutes les parties, c'est de sauvegarder et de renforcer le processus de paix. Ma délégation juge extrêmement convaincantes les recommandations du Groupe d'experts tendant à consolider ces progrès grâce à un ensemble d'accords et d'initiatives sur la reconstruction et le développement durable pour aborder les dimensions économiques du processus de paix de Lusaka et fournir des mesures d'incitation pour de nouveaux progrès.

Nous appuyons sans réserve la proposition pour un premier ensemble d'initiatives faisant intervenir un rapide décaissement d'aide pour la République démocratique du Congo et pour d'autres pays de la région des Grands Lacs impliqués dans le conflit. Nous appuyons fermement, comme d'autres l'ont fait aujourd'hui, la convocation d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement durable dans la région. Nous convenons de la nécessité urgente d'une reconstruction et d'une réforme des institutions d'État de la République démocratique du Congo. Nous convenons également qu'un programme global de développement économique et social dans la partie orientale de la République démocratique du Congo devrait être mis en place pour faciliter la transition vers une administration civile légitime.

Ma délégation appuie la proposition d'examen par une commission spéciale de toutes les concessions et de tous les contrats en matière d'exploitation minière et forestière signés depuis 1997. L'Irlande convient également avec le Groupe d'experts que les gouvernements des pays où se trouvent les individus, les sociétés et les institutions financières qui sont impliqués systématiquement et activement dans les activités d'exploitation devraient assumer leur part de responsabilité.

Les recommandations du Groupe d'experts sont mesurées et soigneusement calibrées pour appuyer la paix mais pour s'opposer de façon catégorique à de nouveaux vols de ressources qui appartiennent au peuple de la République démocratique du Congo. Il est dit dans le rapport que

> « les donateurs ont tout lieu de se montrer sensibles à une résolution du Conseil de sécurité où il était question de réduire au besoin l'aide

publique au développement pour promouvoir la paix et la saine conduite des affaires publiques ». (*par. 171*)

Le Groupe d'experts recommande que les mesures visent également à faire dépendre les décaissements d'aide pour le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe de leur respect des accords pertinents du processus de paix de Lusaka et des mesures vérifiables prises pour mettre un terme à l'exploitation illégale des ressources de la République démocratique du Congo. Un non-respect déclencherait automatiquement et une réduction des programmes d'assistance pour ces pays, mais dans la recommandation du Groupe d'experts, il est indiqué que cela ne devrait pas porter sur les allocations spécifiques à différents secteurs. Je devrais ajouter que ce dernier avertissement semble avisé et approprié de l'avis de ma délégation. Ce sont les exploiteurs, non pas les innocents, qui doivent ressentir les effets des préoccupations internationales.

Le Groupe d'experts recommande que la mise en oeuvre de cette proposition se déroule en trois étapes, à commencer par une période de grâce pour permettre la vérification du respect de toutes les parties au conflit. Dans l'ensemble, c'est une proposition particulièrement sensible, et c'est à juste titre que le Groupe d'experts la présente sous cette lumière. Nous l'examinerons soigneusement avec d'autres membres du Conseil, en gardant bien à l'esprit la nécessité claire et nette d'une part de mesures visant à dissuader le non-respect et, d'autre part, la nécessité de sauvegarder pleinement les intérêts des pauvres qui dépendent de l'aide au financement du développement.

Le Groupe d'experts recommande également que le Conseil envisage d'imposer certaines restrictions sur un certain nombre d'entreprises commerciales et d'individus nommés dans le rapport, mais avec une courte période de grâce de plusieurs mois avant de les appliquer. Ma délégation évaluera soigneusement cette proposition. Bien entendu, il faudra que toute mesure prise à l'égard d'une société ou d'un individu repose sur une évaluation des preuves.

Nous convenons avec les recommandations du Groupe d'experts pour ce qui est du respect par les entreprises commerciales des directives de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Quant à la nécessité d'un organe de surveillance qui ferait rapport au Conseil, je déclare que l'Irlande appuie sans réserve cette proposition.

Le rapport du Groupe d'experts est détaillé et bien documenté. Les recommandations sont mesurées et équitables. Alors que nous avançons notre appui pour la réalisation de la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, et alors que nous nous opposons aux forces qui compromettent la paix, je conclurai en souscrivant sans réserve au thème sous-jacent qui est le fil conducteur de ce rapport : la justice et la paix ne peuvent être fondées sur l'injustice.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Wapakabulo, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda.

Prenant la parole pour la première fois en séance publique du Conseil sous votre présidence, je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous réitérer les sincères félicitations de ma délégation tout en vous exprimant la grande satisfaction du Cameroun de voir lui succéder à la tête du Conseil de sécurité la Chine, un grand pays, ami sûr, avec lequel nous entretenons d'excellents liens multiformes d'amitié et de coopération. Je vous confirme notre coopération pleine et entière durant votre mandat que je souhaite particulièrement fructueux. Permettez-moi également de dire un sincère merci à toutes les délégations pour leurs paroles fort aimables à l'endroit du Cameroun et pour leur appréciation encourageante de sa présidence du Conseil de sécurité au mois d'octobre.

Il y a deux semaines, nous disions ici même, lors de la réunion publique sur l'Afrique centrale, que notre région regorgeait de potentialités énormes, d'immenses richesses du sol et du sous-sol. Nous enchaînions en indiquant que malheureusement, du fait de ces richesses, elle fait l'objet de toutes les convoitises, devenant par la même occasion, la zone africaine la plus traversée par les conflits.

L'un des mérites du rapport final (S/2002/1146) de l'Ambassadeur Mahmoud Kassem et de son équipe, c'est d'avoir mis le doigt sur l'une des causes, sinon la

cause principale, du conflit que traverse la République démocratique du Congo depuis quelques années. À la vérité, nous devrions dire l'une des causes de l'instabilité du Congo depuis son indépendance. La République démocratique du Congo est malade, malade de ses richesses minières. Elle en est victime.

Au-delà des responsabilités des uns et des autres, le rapport du Groupe d'experts établit incontestablement que la République démocratique du Congo a été pillée et exploitée comme nul autre pays, à la faveur d'un conflit pluriel dont elle a été et demeure le théâtre. Ce rapport qui est soumis à notre attention, et qui atteste de l'effectivité de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo par diverses parties aux conflits en cours dans la sous-région des Grands Lacs, suscite la plus grave préoccupation de ma délégation. Cette préoccupation est exprimée autant en raison du contexte dans lequel le rapport est publié qu'en raison de ses conclusions, dont la gravité ne peut être sans conséquence sur la construction de la paix dans la sous-région.

Au regard du contexte, la communauté internationale ne peut que saluer le retrait bien amorcé des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, lequel se poursuit dans l'intérêt de la paix et du rétablissement de la souveraineté du Gouvernement congolais sur l'ensemble de son territoire. Le Cameroun voudrait à cet égard, une fois de plus, se féliciter des avancées réalisées dans un domaine aussi important. Il demeure confiant en l'aboutissement de cet objectif, chacune des parties ayant affirmé sa bonne foi et son engagement à y parvenir.

Au plan intérieur, nous assistons à une accélération du dialogue intercongolais, dont la conclusion achèverait le processus de Sun City, avec l'appui déterminant et déterminée de la communauté internationale.

Ces développements positifs et prometteurs, s'ils prenaient en compte utilement les conclusions du rapport du Groupe d'experts, devraient être utiles dans la consolidation rapide et la garantie du rétablissement durable de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo et dans la sous-région.

Dans sa dimension positive et prescriptive, le rapport encourage la négociation, par les acteurs de la sous-région, d'accords nouveaux d'échanges économiques et d'intégration, basés sur un nouveau consensus respectueux de la souveraineté de tous les États. Pour ce faire, la Conférence internationale des pays des Grands Lacs, appelée de tous leurs voeux par les chefs d'État de la sous-région et que le Cameroun préconise depuis 1996, pourrait fort opportunément servir de socle politique à une telle initiative et permettre d'interrompre le cercle vicieux de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et de la poursuite des hostilités sur le terrain.

L'avis de ma délégation est qu'au-delà de toutes les sensibilités que peut effaroucher le rapport présenté devant le Conseil par l'Ambassadeur Kassem, seule la reconstruction de la République démocratique du Congo, dans ses infrastructures politique, économique et sociale, est en jeu. La communauté internationale doit, par conséquent, encourager et accompagner ce pays afin de lui permettre de rétablir son autorité sur l'ensemble de son territoire et de jouir pleinement des richesses de son sol et de son sous-sol dans l'intérêt bien compris et avant tout de son peuple. Dans ce cadre, la réorganisation de l'extraction et de la commercialisation du secteur minier en République démocratique du Congo sera essentielle à la réalisation des objectifs ainsi fixés.

Par ailleurs, le renforcement du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies dans la République démocratique du Congo (MONUC), de ses effectifs militaires et logistiques, devraient lui permettre d'agir dans le sens d'un meilleur contrôle du territoire congolais, et en particulier des enjeux dans le nord-est du pays, sujet à une fièvre belliqueuse récurrente. Mon pays s'y déclare à nouveau favorable et souhaite que le renforcement de la MONUC puisse rapidement se réaliser, dans l'esprit des conclusions de la réunion publique du Conseil de sécurité du 22 octobre 2002 consacrée aux relations entre l'ONU et les États de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC).

Ma délégation lance un appel aux pays de transit et de destination des richesses naturelles exploitées illégalement en République démocratique du Congo, afin que ces pays prennent des mesures adéquates de contrôle, voire d'interdiction, le cas échéant. Le Processus de Kimberley relatif au commerce des diamants issus des conflits, pourrait dans ce cadre, en dépit des insuffisances, constituer une excellente base de travail et de référence. Mon pays appuie ce

processus et la recommandation faite par le Groupe d'experts à tous les États d'y coopérer pleinement.

Le Cameroun appuie enfin, dans le respect de la souveraineté congolaise, la recommandation du Groupe d'experts, pour la création, par le Conseil de sécurité, d'un organe de surveillance chargé du suivi des activités d'exploitation des ressources naturelles en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Cameroun des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays. Je tiens également à le remercier d'avoir confirmé, dans sa déclaration, sa coopération pleine et entière avec la délégation chinoise. Notre capacité à succéder sans heurt à la présidence du Conseil en novembre repose sur l'excellent travail réalisé en octobre par l'Ambassadeur du Cameroun.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que nous avons l'occasion de prendre la parole ce mois-ci, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour saluer l'accession à la présidence du Conseil de sécurité de la Chine et vous offrir à vous-mêmes, Monsieur le Président, ainsi qu'à vos collègues le plein appui de ma délégation au cours de ce mois difficile.

Je voudrais, comme les orateurs précédents, remercier le Représentant permanent du Cameroun et sa délégation des efforts déployés durant leur présidence du Conseil le mois dernier.

Nous sommes très heureux de voir parmi nous aujourd'hui le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda et de pouvoir l'écouter. Nous le remercions d'avoir bien voulu être présent.

L'Ambassadeur du Danemark a fait ce matin une déclaration au nom de l'Union européenne et des pays associés. Le Royaume-Uni s'associe pleinement à cette déclaration.

Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts et nous apprécions le dur labeur qu'a impliqué sa rédaction. Nous attendons avec intérêt la poursuite de l'approfondissement de ce rapport. À cet égard, je voudrais être bref, et m'en tenir à quelques points principaux.

Notre priorité – et je pense, notre priorité collective – est la nécessité de faire en sorte que le peuple de la République démocratique du Congo profite de l'exploitation des ressources naturelles du pays en faveur de son développement, de la paix et de la stabilité. Nous exhortons en conséquence toutes les parties citées dans le rapport à enquêter sérieusement sur les allégations faites et à répondre pleinement à toutes ses recommandations.

Mon gouvernement espère que le Président du Groupe d'experts nommera un porte-parole pour répondre aux questions provenant des organisations et des individus cités dans le rapport et dans ses annexes. Nous souhaiterions encourager le Groupe d'experts à partager ses informations avec les gouvernements et les sociétés nommés, dans la mesure du possible sans compromettre ses sources, afin de leur permettre de mener des enquêtes complètes et de prendre les mesures nécessaires.

Nous avons noté avec préoccupation que des acteurs essentiels, identifiés comme participant à l'exploitation des ressources, étaient aussi impliquées dans la fourniture d'armes à des groupes armés étrangers, en violation de leurs obligations en tant que signataire de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à cesser de fournir des armes aux groupes étrangers en République démocratique du Congo.

Nous prenons note du lien exprès qu'établit le rapport entre le règlement de la question de l'exploitation des ressources et la mise en application d'un Gouvernement de transition incluant toutes les parties en République démocratique du Congo. Nous appelons toutes les parties au dialogue intercongolais à relancer leurs efforts en ce sens.

Mon gouvernement se félicite de la déclaration du Procureur général de la République démocratique du Congo selon laquelle il enquêtera sur la base des conclusions du rapport. Cette réaction s'oppose à d'autres déclarations faites par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, rejetant les allégations faites à l'encontre de hautes personnalités du Gouvernement, et nous espérons que le Gouvernement de la République démocratique du Congo clarifiera sa position et réagira de façon constructive aux recommandations du rapport.

Le Gouvernement rwandais a publié une réponse détaillée au rapport du Groupe d'experts, et nous avons entendu le représentant du Rwanda en parler ce matin de façon éloquente. Nous appelons le Gouvernement

rwandais, de même que les autres parties citées dans le rapport, à réagir de façon constructive aux recommandations du rapport.

Le Groupe d'experts mentionne des informations non confirmées selon lesquelles certains membres de l'Armée patriotique rwandaise demeuraient encore en République démocratique du Congo. Il semble que le Mécanisme de vérification de la tierce partie et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) ont vérifié ces allégations et ont déclaré que le retrait rwandais de la République démocratique du Congo était total. Nous appelons les deux parties à pleinement mettre en oeuvre leurs engagements aux termes de l'Accord de Pretoria dans une totale transparence, et nous rappelons notre soutien total au Mécanisme de vérification de la tierce partie dans l'exercice de son mandat.

Le Gouvernement ougandais a réagi publiquement au rapport, en détail, ce matin. Nous l'appelons à réagir de façon constructive aux conclusions du rapport, et nous attendons avec impatience, comme d'autres, les conclusions de la Commission Porter. Nous nous félicitons de la déclaration de l'Ouganda selon laquelle la Commission Porter dispose des pouvoirs judiciaires de la Haute Cour et qu'elle est indépendante du pouvoir exécutif.

Pour terminer, nous appelons également le Gouvernement zimbabwéen à réagir aux conclusions du rapport. Nous avons écouté attentivement l'exposé du Zimbabwe ce matin. Le Conseil devra étudier avec la plus grande attention tous les aspects du rapport du Groupe d'experts, notamment en ce qui concerne le Zimbabwe.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation vous félicite pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous exprime notre ferme détermination à collaborer aux activités du Conseil de sécurité durant ce mois.

Nous tenons aussi à remercier publiquement l'Ambassadeur du Cameroun pour la façon magnifique dont il s'est acquitté de ses fonctions à la tête du Conseil de sécurité durant le mois d'octobre.

Nous rendons hommage à la présence du Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda à cette séance.

Je voudrais commencer par rappeler l'importance considérable que revêt la présentation de ce rapport, selon la formule proposée par la présidence chinoise du Conseil, afin que nous puissions débattre de son contenu avec les pays concernés par les recommandations et résultats contenus dans le rapport et qui ont été impliqués en République démocratique du Congo ces dernières années. Nous considérons que le rapport mentionne un des aspects essentiels du rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région et de l'instauration de la stabilité politique en République démocratique du Congo, ainsi que du respect des droits fondamentaux des ressortissants de ce pays.

Le processus de paix doit être durable. Il avance grâce aux progrès enregistrés ces derniers mois, notamment aux accords politiques conclus tout récemment, et en vertu desquels s'est opéré le retrait définitif des troupes étrangères du territoire de la République démocratique du Congo. Nous estimons que nous entrons maintenant dans une nouvelle phase, celle de la restauration de la pleine souveraineté du Congo sur ses ressources naturelles. Mon pays considère que c'est un élément fondamental du développement économique, de la paix et de la sécurité dans la région.

Les ressources naturelles dont est généreusement doté le territoire de la République démocratique du Congo doivent constituer des attributs fondamentaux de la souveraineté de ce pays et doivent être, avant tout, au service du développement économique et social des citoyens congolais. Elles peuvent aussi servir de moteur au développement économique et social de la région si elles sont exploitées rationnellement grâce à des mécanismes équitables et justes qui profiteront aux Congolais et à leurs voisins africains. Pour pouvoir réaliser cet objectif, des mesures ambitieuses devront être prises en République démocratique du Congo ainsi que dans les pays voisins – des mesures que la communauté internationale devrait appuyer.

Le rapport de l'Ambassadeur Mahmoud Kassem dont nous sommes saisis aujourd'hui est un document riche qui fait de très importantes révélations et constitue donc un document controversé. Mon pays estime que le Conseil de sécurité est résolu à assurer un

suivi opportun des recommandations du Groupe d'experts, en procédant à leur évaluation et à celle de leur applicabilité. Dans l'exercice de ses responsabilités, le Conseil doit veiller à ce que le suivi de ce rapport conduise à des clarifications sur les activités délictueuses évoquées dans le rapport, qui peuvent conduire à tenir responsables les parties impliquées dans ces éventuels délits. L'instauration de la primauté du droit est un instrument fondamental d'exercice de la souveraineté par la République démocratique du Congo sur ses ressources naturelles.

Le rapport évoque la signification de l'exploitation illégale des ressources naturelles comme un élément expliquant la nature du conflit qui persiste dans ce pays, ainsi que l'ampleur des défis à relever pour traiter des causes profondes de ce conflit, dans le cadre de la quête d'une paix durable.

Je pense que le rapport contient des éléments qui devraient constituer une norme pour initier des enquêtes en République démocratique du Congo et dans la juridiction des pays mentionnés dans le rapport, notamment le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe. Le Conseil de sécurité doit répondre de façon impartiale et complète aux commentaires faits par les autorités de ces pays en ce qui concerne le contenu du rapport. Mais il doit encourager par ailleurs ces autorités afin que les enquêtes requises soient menées pour fournir des éclaircissements sur la nature des actes décrits dans le rapport et, le cas échéant, appuyer sa véracité.

Les conditions de préparation de ce rapport n'ont pas été faciles, et elles ne doivent pas être sous-estimées par le Conseil. Les difficultés à identifier les sources d'informations et à mener les enquêtes, dans les limites des prérogatives du Groupe, doivent être examinées par le Conseil et être le point de départ d'une évaluation juste du travail et des efforts accomplis par le Groupe d'experts.

Ma délégation estime que les recommandations formulée par les experts doivent être discutées et analysées en détail par le Conseil pour déterminer les mesures nécessaires afin que nous nous entendions sur celles qui peuvent être correctement mises en oeuvre. Ces recommandations visent à protéger les ressources naturelles et à créer des mécanismes assurant leur exploitation légitime, mais aussi à mettre en place les bases d'une paix juste et durable en République démocratique du Congo.

Le Groupe de travail doit poursuivre son travail. Il doit se fonder jusqu'à un certain point sur un mécanisme visant à maintenir un contrôle des nouvelles phases de régulation et de contrôle des ressources naturelles qui, nous l'espérons, verra le jour bientôt. Sans développement socioéconomique soutenu, un mécanisme de gouvernance et la consolidation de la primauté du droit en République démocratique du Congo, dans des conditions tout à fait transparentes et en menant une lutte efficace contre la corruption, pourront garantir que les Congolais soient à terme les bénéficiaires des immenses richesses naturelles dont cette nation est dotée.

Ma délégation se doit d'insister sur le fait de voir le Conseil continuer d'être attaché aux actions proposées dans les recommandations et conclusions du rapport. Nous pensons que le dialogue que doivent poursuivre les autorités de la République démocratique du Congo et des pays voisins, comme cela est évoqué à plusieurs reprises dans le rapport, sera la procédure qui nous permettra de réaliser nos objectifs.

Pour terminer, le rapport contient une description du problème de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo, dans laquelle sont impliquées des sociétés privées, nationales et étrangères, et les autorités de la République démocratique du Congo et d'autres pays, ainsi que des organisations criminelles exerçant ouvertement des activités illégales. Cette combinaison complexe, décrite dans le rapport, nous interpelle également en tant que communauté internationale sur la nécessité de rendre tant les pays voisins que des pays moins proches de la République démocratique du Congo responsables de la mise en place de mécanismes de poursuite de délits, de la réalisation d'enquêtes à leur sujet et du fait de voir prévaloir la justice et le droit. Nous pensons que la République démocratique du Congo ne pourra pas à elle seule assumer la tâche énorme de rétablir le contrôle sur ses ressources naturelles si elle n'a pas le ferme appui des autorités des autres pays et de toute la communauté internationale. Le Conseil de sécurité doit rester vigilant et faire en sorte que ce mécanisme de coopération fonctionne et que ces engagements soient tenus.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer notre satisfaction de vous voir présider les travaux du Conseil et vous souhaiter, ainsi qu'aux membres de

votre délégation, plein succès durant ce mois de novembre.

Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Belinga-Eboutou et la délégation camerounaise de leur direction remarquable des affaires du Conseil au cours du mois d'octobre.

La délégation colombienne tient à remercier le Groupe d'experts présidé par l'Ambassadeur Mahmoud Kassem, qui vient de mener à bien la tâche qui lui avait été confiée : l'examen de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo. Le rapport reçu du Groupe, sur une question très complexe et exigeante, a donné lieu à la présentation de recommandations que le Conseil serait bien inspiré de ne pas négliger.

Les accusations portées contre certains individus et certaines sociétés s'étant approprié illégalement les ressources naturelles de la République démocratique du Congo sont un motif de vive préoccupation pour notre délégation du fait des retombées que cela a sur la population congolaise, sur la poursuite du conflit armé et sur la paix en Afrique.

Aussi, nous remercions les différents pays cités dans le rapport de leurs interventions au cours de cette séance, qui nous ont donné l'occasion d'entendre leurs points de vue sur les faits dénoncés. Nous tenons tout particulièrement à saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, que nous remercions de son intervention.

Le Conseil de sécurité est habitué à examiner les situations de conflit du point de vue de la sécurité internationale, et notamment sur les plans politique et humanitaire. C'est peut-être pour cette raison qu'on peut quelque peu sursauter aux explications données par le Groupe d'experts, à savoir que les ambitions économiques de certains « réseaux d'élite » établis dans plusieurs zones de la République démocratique du Congo et liés à des organisations criminelles internationales seraient le facteur le plus vraisemblable de la poursuite du conflit armé dans ce pays.

Bien entendu, nous savons que dans toutes les guerres, il y en a toujours, comme les trafiquants d'armes ou des banquiers dénués de scrupules, pour profiter de la souffrance du plus grand nombre. Mais si notre lecture du rapport est correcte, le pillage, dans la situation du Congo, est devenu la principale cause de la poursuite de cette guerre.

Nous sommes encore plus préoccupés par l'affirmation selon laquelle cette entreprise criminelle continue d'être alimentée par des agents économiques situés dans le pays, même après le retrait des troupes étrangères présentes jusqu'à présent en République démocratique du Congo. Ce diagnostic nous paraît un appel lancé à une action rapide et efficace du Conseil de sécurité et c'est pourquoi, sur la base des recommandations figurant dans le rapport, mon pays voudrait souligner trois axes d'action possibles.

Premièrement, nous devons renforcer les capacités institutionnelles de l'État congolais, dont la faiblesse et même l'absence dans de nombreuses zones du pays, en particulier les provinces orientales, ont conduit ces réseaux d'élite économiques, politiques et militaires à combler le vide existant notamment en s'appropriant les entreprises publiques, la collecte d'impôts et les contrôles douaniers. Là commence le pillage auquel il est nécessaire de mettre fin.

Deuxièmement, il faut exiger des autres pays dont les ressortissants et les sociétés commerciales ont été dénoncés par le Groupe d'experts une enquête énergique sur ces accusations dans des délais raisonnables. Nous pensons en effet que dans ce domaine, l'action de la justice et la punition des responsables d'exploitation illégale des ressources du Congo sont susceptibles de contribuer au processus de paix.

Dans la zone d'ombre entre ce qui est licite et ce qui est illicite dans les situations de conflit, on trouve souvent des entreprises qui, sous couvert de transactions apparemment licites, opèrent en réalité de manière illégale et participent également au blanchiment d'actifs. En outre, les accusations figurant dans le rapport peuvent contribuer aux efforts de lutte contre l'impunité, laquelle est déterminante pour la réconciliation en République démocratique du Congo. D'autre part, la nationalité d'une personne morale ou physique ne saurait être invoquée comme motif d'exemption de responsabilité pour des actes que la communauté internationale souhaite sanctionner.

En troisième et dernier lieu, ma délégation appuie la recommandation des experts concernant l'élaboration d'une liste des individus dont il faudrait limiter les déplacements et l'accès aux marchés financiers, ainsi que des sociétés et entreprises

commerciales dont on devrait restreindre l'accès financier du fait de leur participation à l'exploitation illicite des ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

La responsabilité du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige qu'une fois que l'ONU s'attèle à rétablir la paix dans les zones de conflit, comme nous l'avons fait avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, nous devons faire tout notre possible pour garantir l'instauration d'une paix viable et durable. Dans le cas de la République démocratique du Congo, cela implique de redonner à la population et au Gouvernement congolais l'accès aux ressources qui leur ont été arrachées par la guerre.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Tafrov (Bulgarie) : Je voudrais, Monsieur le Président, vous présenter les félicitations les plus chaleureuses de la Bulgarie à l'occasion de l'accession de la Chine à la présidence du Conseil pour ce mois de novembre, qui s'annonce plein de défis. Je voudrais assurer la présidence chinoise de la pleine coopération de ma délégation.

Je voudrais aussi remercier de tout coeur l'Ambassadeur Martin Belinga-Eboutou et la délégation camerounaise pour la brillante présidence du mois d'octobre. L'Ambassadeur Belinga-Eboutou a su mener à bien une tâche des plus difficiles. Nous lui en savons gré.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance publique du Conseil de sécurité concernant le rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo, qui donne lieu à un débat très important, enrichi par la présence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, lequel a fait une importante déclaration ce matin. Je le remercie d'avoir bien voulu participer à nos travaux.

La Bulgarie salue le rapport final du Groupe d'experts, qui constitue une analyse détaillée et systématique d'une grande quantité d'informations et de données au sujet de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Les experts du Groupe, conduits par l'Ambassadeur Kassem, doivent être félicités pour la détermination, le courage et la rigueur méthodologique avec lesquels ils ont effectué leur travail.

Pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie pleinement à l'intervention qui vient d'être faite par la représentante du Danemark au nom de l'Union européenne. À titre national, je voudrais ajouter quelques commentaires supplémentaires.

Mon pays exprime sa grave préoccupation devant la poursuite sans relâche de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo et devant le fait que cette exploitation reste une des motivations les plus importantes du conflit et de l'insécurité qui règnent toujours dans l'est du pays.

Il est vrai que la lutte contre l'exploitation illégale n'est pas une tâche facile. Pour être efficaces, les efforts visant à réduire les trafics illégaux et à y mettre fin doivent être entrepris de façon concertée par la communauté internationale et les pays de la région des Grands Lacs et ailleurs. Il convient de noter que les recommandations et les conclusions contenues dans le rapport final sont à nos yeux suffisamment argumentées et méritent d'être prises en compte dans les efforts futurs du Conseil de sécurité en vue de mettre fin à cette pratique.

Ma délégation souscrit à l'appel du rapport à l'égard des gouvernements où sont basés des individus, des entreprises et des institutions financières qui se livrent activement à cette exploitation, d'assumer leur part de responsabilité et d'entreprendre des enquêtes internes détaillées sur les cas figurant dans le rapport final et de prendre les mesures qui s'imposent afin que ces pratiques illégales cessent.

Mon pays est d'accord avec l'analyse de l'Union européenne qui dit qu'il est important que les gouvernements des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) encouragent les entreprises privées à adhérer aux Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'OCDE.

Les institutions régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique centrale et la Communauté de développement de l'Afrique australe, devraient exercer leur influence afin de persuader les

parties concernées de cesser l'exploitation illégale des ressources congolaises.

La Bulgarie partage l'avis que le retrait total de toutes les forces étrangères, conformément aux accords signés, constitue une étape importante pour mettre fin à l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. La Bulgarie reste très attachée aux principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo. Les autres étapes clefs sont le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinsertion et la réinstallation de tous les groupes rebelles ainsi que la conclusion d'un accord plus complet et rassembleur entre Congolais sur la transition politique. À cet effet, il convient de se féliciter du progrès accompli dans le cadre des discussions tenues à Pretoria. Mon pays forme l'espoir que les parties congolaises continueront sur cette voie prometteuse afin d'arriver à un accord final inclusif sur la transition politique dans un avenir proche.

Ma délégation estime que la consolidation de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs à long terme nécessite l'organisation d'une conférence internationale pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement durable. À cet égard, la Bulgarie appuie la recommandation du Groupe d'experts de convoquer une telle conférence. Cette conférence doit faire l'objet d'une préparation approfondie incluant les pays de la région et les acteurs internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et les institutions de Bretton Woods. Elle devrait avoir pour but de fixer les mesures qu'il est indispensable de prendre afin de promouvoir le redressement économique de cette partie de l'Afrique et le retour à la paix.

La Bulgarie est d'avis qu'il est essentiel de continuer à suivre de près la situation concernant l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et le lien qui existe entre cette exploitation et la poursuite du conflit, afin de mettre fin à cette exploitation illégale. Il faut dire que le travail du Groupe d'expert a été d'une grande utilité non seulement pour mettre en lumière les pratiques illégales, mais aussi pour contribuer à faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo. À notre avis, le Conseil de sécurité doit préserver le maintien de sa capacité de surveillance ayant pour objectif de s'assurer que les activités illégales d'exploitation des ressources congolaises ont été considérablement réduites. À cet effet, ma délégation soutient la recommandation du Groupe d'experts concernant la mise en place d'un organe de surveillance pour la région des Grands Lacs. D'autres pistes similaires sont également envisageables, par exemple la prorogation du mandat du Groupe d'experts.

Le rapport du Groupe d'experts contient des indications sur des personnes et des sociétés mentionnées dans des rapports précédents qui ont été impliquées dans d'autres conflits africains. Cela constitue une nouvelle illustration du fait que parfois les mêmes individus et les mêmes compagnies sont impliqués dans plusieurs trafics sur le continent africain. Ce matin, l'Ambassadeur Jean-David Levitte, ainsi que d'autres orateurs, a fait des commentaires extrêmement intéressants sur ce point, et ma délégation adhère complètement à l'analyse qu'il a faite. La Bulgarie estime qu'il faut poursuivre la réflexion au sein du Conseil de sécurité sur la meilleure façon de s'attaquer à ces phénomènes condamnables. L'idée de créer un mécanisme autonome a été suggérée. La Bulgarie souscrit à cette proposition.

Pour terminer, je voudrais souligner l'engagement de mon pays à oeuvrer inlassablement en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour mettre un terme à l'exploitation illégale des richesses de la République démocratique du Congo et pour que le peuple de ce pays, qui a tant souffert au cours de ces dernières années, puisse enfin bénéficier pleinement des richesses de son pays.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Williamson (États-Unis) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a, à juste titre, consacré beaucoup de temps et d'attention à la guerre en République démocratique du Congo. La Mission de l'Organisation des Nations Unie en République démocratique du Congo (MONUC) est l'une des plus coûteuses au monde. Ce terrible conflit continue de déstabiliser la région des Grands Lacs, et les souffrances humaines sont immenses. Des millions de personnes ont perdu la vie à cause de cette guerre, certaines dans des affrontements violents, d'autres en raison des conséquences de la guerre – la famine et les maladies. Des millions de personnes sont réfugiées ou déplacées à l'intérieur du pays du fait de ce conflit

sanglant. Comme l'a décrit la semaine dernière la Coordinatrice adjointe des secours d'urgence au Bureau des Nations Unies de la coordination des affaires humanitaires, Mme Carolyn McAskie, les souffrances humaines sont phénoménales et la détresse est immense. Ce conflit doit cesser.

À cet égard, nous devons continuer d'appuyer les diverses initiatives politiques pour mettre un terme au combat, y compris le dialogue intercongolais, l'Accord de Pretoria, l'Accord de Luanda et toutes les autres initiatives qui pourraient être un facteur bénéfique sur la voie de la paix.

Nous devons également garder à l'esprit les divers éléments qui ont déclenché ce conflit et qui l'ont prolongé. Les flux de réfugiés, la haine interethnique, l'insécurité régionale, la soif de pouvoir et la convoitise des terres comptent parmi les facteurs qui ont enflammé cette terrible bataille qui a coûté si cher en termes de vies et de souffrances humaines. Un autre facteur important qui explique la longue durée du conflit et les pertes en vies humaines est l'avidité – la recherche du gain découlant de l'exploitation illégale des ressources du Congo.

C'est la raison pour laquelle les États-Unis se réjouissent particulièrement de la tenue de la présente séance publique du Conseil en vue d'examiner le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146). Le Groupe d'experts indépendants a rédigé un rapport précieux et détaillé, qui met en lumière les questions qui préoccupent particulièrement les États-Unis.

Ma délégation continue d'étudier le rapport. Nous écoutons attentivement les commentaires que les gouvernements concernés font au Conseil. Nous avons l'intention d'en tenir compte dans nos conclusions et dans les mesures que nous proposerons. Je tiens à faire part, à cet égard, des quelques réflexions initiales de mon gouvernement sur le rapport.

Nous félicitons l'Ambassadeur Kassem et les autres membres du Groupe d'experts qui ont identifié les personnes soupçonnées de participer à l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo – diamants, cuivre et cobalt. Il faut beaucoup de courage pour dire la vérité à ceux qui sont au pouvoir. Le Groupe l'a fait, et nous l'en félicitons.

Le rapport est convaincant quand il établit un lien entre les flux financiers découlant de l'exploitation illégale et la poursuite des violences dans la région des Grands Lacs. Cette exploitation illégale menace de faire dérailler les progrès obtenus dans le processus de paix. On ne saurait le permettre.

La corruption est favorisée par l'opacité. Elle s'enracine à huis clos loin du regard du public et des médias. La désignation des personnes impliquées et la description de leur *modus operandi* est donc en soi un outil précieux. Cela permet d'exposer la corruption au grand jour. Le rapport fournit au public, là où il peut exprimer son indignation et sa préoccupation, les outils permettant d'exercer des pressions sur les gouvernements de la région afin de mettre un terme à ce pillage. Le long débat sur le rapport et les conclusions qui ont été publiées dans les journaux et les autres médias en République démocratique du Congo en sont l'illustration. Les conclusions du Groupe et le fait d'avoir montré du doigt des responsables gouvernementaux, qui sont probablement impliqués, ont permis d'atteindre un but essentiel : l'examen public approfondi et le débat.

Cela a poussé le Procureur général de la République démocratique du Congo à ouvrir des enquêtes relatives à chacun des responsables gouvernementaux et militaires désignés dans le rapport. Ce n'était certainement pas là une mesure facile à prendre pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous félicitons le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Son action tranche avec les dénis catégoriques exprimés par de nombreux autres gouvernements dont les responsables sont nommément désignés dans le rapport.

Il incombe à tous les États dont les fonctionnaires, les dirigeants militaires ou les hommes d'affaires sont nommés dans le rapport de réagir face aux allégations qui sont faites. Cette responsabilité relève particulièrement des gouvernements qui ont été identifiés par le Groupe d'experts comme ayant le plus de liens avec ceux qui se livrent à cette exploitation illégale : Rwanda, Ouganda et Zimbabwe.

Si des États ont désigné des enquêteurs spéciaux ou créé des commissions spéciales, ils doivent veiller à ce que ces enquêtes soient menées à bien, même si la corruption remonte très haut. L'Ouganda, par exemple, ne peut pas partir du principe selon lequel la

simple création d'une commission d'enquête est suffisante. Le Groupe d'experts a fait valoir que cette Commission doit avoir une autorité réelle pour mener une enquête, obtenir des pièces à conviction et remonter jusqu'à la source.

Toutefois, la responsabilité des gouvernements de réagir face au rapport du Groupe d'experts n'incombe pas seulement aux États de la région. Le Gouvernement des États-Unis note avec préoccupation que neuf sociétés américaines ont été identifiées dans le rapport du Groupe d'experts. Le Gouvernement des États-Unis examinera les allégations portées contre ces entreprises et prendra les mesures appropriées. Nous ne fermerons pas les yeux sur ces activités. De même, les États-Unis continueront d'appuyer le travail et d'assumer un rôle de chef de file dans les efforts pour renforcer et étendre le Processus de Kimberley, destiné à empêcher les seigneurs de guerre africains d'alimenter leurs conflits par le biais des diamants du sang, y compris en République démocratique du Congo.

Hier et aujourd'hui, des réunions ont eu lieu à Interlaken (Suisse) afin d'approuver de nouvelles règles pour veiller à ce que les diamants soient certifiés comme n'étant pas tachés de sang. L'objectif est d'empêcher que les diamants illicites servent à acheter les armes utilisées dans les guerres dans l'ensemble de l'Afrique, y compris en République démocratique du Congo. Le Gouvernement des États-Unis veut que des règles contraignantes pour un système de certification des diamants soit mises en place d'ici au 1er janvier.

Nous encourageons tous les États Membres de l'ONU, qu'ils soient désignés nommément dans le rapport ou non, à réagir aux conclusions du rapport, en cherchant des moyens permettant d'encourager des pratiques commerciales transparentes qui profiteront avant tout au peuple de la République démocratique du Congo. Nous incitons également les États à mener des enquêtes et à traduire en justice les individus coupables d'activités illégales qui ont été mentionnés dans le rapport et à coopérer avec les autres États dans le cadre de ces enquêtes.

Ma délégation pense que les organisations régionales, comme l'Union africaine, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, devraient user de leur influence pour faire pression sur les parties concernées en vue de mettre fin aux schémas d'exploitation.

Le Groupe d'experts montre clairement dans son rapport que de nouvelles enquêtes sont justifiées, notamment au vu des problèmes posés par l'exploitation illégale des ressources et les flux non réglementés d'armes qui se trouvent non seulement en République démocratique du Congo mais également dans plusieurs autres États d'Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est la représentante de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Izata (Angola) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et de vous exprimer l'appui de ma délégation dans la tâche ardue qui nous attend pendant le mois en cours, y compris la situation en Angola. Permettez-moi également de féliciter le Président sortant, l'Ambassadeur Belinga-Eboutou du Cameroun, pour son dévouement ainsi que pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant son mandat.

Je prends la parole pour remercier le Groupe d'experts de son rapport sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République démocratique du Congo (S/2002/1146). C'est le quatrième rapport sur cette question, et les résultats concrets ne sont pas encore à la hauteur de nos attentes. De ce fait, une plus grande coordination d'efforts est nécessaire pour trouver des solutions claires, susceptibles d'aider à mettre un terme à la guerre dans cette République soeur. L'exploitation illégale des ressources et la situation politico-militaire en République démocratique du Congo suscitent la préoccupation de l'Angola, qui a environ 2000 kilomètres de frontière commune avec la République démocratique du Congo. Par conséquent, il est important que l'Angola soutienne les mesures visant à faire cesser cette exploitation, qui entrave le développement politique, économique et social de la République démocratique du Congo.

Je voudrais souligner que le rapport ne mentionne pas l'Angola parmi les pays qui extraient illégalement des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Cela confirme les nombreuses déclarations faites par mon gouvernement.

Le rapport nous signale une recrudescence des activités de réseaux de trafiquants qui seraient, d'après les allégations, soutenus par les membres de certains gouvernements. Ces activités mettent en danger le processus de paix et de réconciliation nationale actuellement en cours en République démocratique du Congo.

L'Angola est d'avis que toutes les activités doivent viser à aider le processus de paix et les efforts de la communauté internationale, notamment ceux de mon pays, afin que les ressources naturelles de la République démocratique du Congo soient utilisées pour améliorer la situation de l'ensemble du pays et non pas pour enrichir une poignée d'individus.

Il est de notoriété publique que les forces angolaises et les forces alliées se sont rendues en République démocratique du Congo à l'invitation de son gouvernement, sans aucun avantage ni indemnisation matérielle, pour aider ce pays à faire face à une situation difficile. Cela a été répété dans la déclaration faite par M. Léonard She-Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Congo, le jour où le rapport a été présenté. Nous sommes encouragés par cette déclaration, et nous prenons également dûment note de la décision prise par le Procureur de la République démocratique du Congo d'ouvrir une enquête judiciaire sur les ressortissants de ce pays qui sont nommément désignés dans le rapport, montrant ainsi la volonté de la République démocratique du Congo de prendre au sérieux les recommandations contenues dans le rapport.

Le communiqué d'octobre 2002 des chefs d'État alliés a exalté le rôle joué par l'alliance contre les forces non invitées. Par conséquent, comme l'a déclaré la République démocratique du Congo, le statut juridique des forces invitées par le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne devrait pas être confondu avec les activités des forces de pays qui n'ont pas été invitées et qui mènent des activités illégales en République démocratique du Congo.

La République démocratique du Congo est un pays souverain et indépendant. Son gouvernement est reconnu par la communauté internationale. Elle a le droit de conclure des accords avec d'autres États conformément aux lois nationales et internationales. Personne d'autre, à notre avis, n'a le droit de diriger le Gouvernement congolais ni le peuple congolais ou encore de leur dicter leur conduite. Il appartient au Gouvernement et au peuple de la République démocratique du Congo de déterminer leur propre destin, de choisir leurs alliés et amis, et de définir les formes de leur coopération avec ces alliés.

Comme chacun sait, la République d'Angola a déjà retiré ses forces du territoire de la République démocratique du Congo. Cette décision a été prise conjointement, de façon responsable et dans l'intérêt de la République démocratique du Congo, afin de faciliter la pacification de ce pays.

En tant qu'État souverain, l'Angola honorera toujours ses engagements car il est bien conscient de l'importance de la paix, de la stabilité et du développement, non seulement pour la République démocratique du Congo mais aussi pour la région des Grands Lacs et pour l'Afrique australe tout entière.

Nous demandons le retrait des forces non invitées du territoire de la République démocratique du Congo, le respect des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Accord de Lusaka, ainsi que le respect des engagements pris à Pretoria et à Luanda, y compris le dialogue intercongolais. C'est de cette manière que l'on pourra résoudre la crise actuelle en République démocratique du Congo.

L'Angola continuera de travailler et de coordonner ses mesures avec le Gouvernement légitime de la République démocratique du Congo ainsi qu'avec les forces pacifiques. Notre objectif est de parachever le processus de paix de ce pays dans les plus brefs délais. Nous soutiendrons toutes les mesures adoptées dans ce sens.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie la représentante de l'Angola des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je voudrais remercier M. Kassem et les membres du Groupe d'experts de leurs efforts pour élaborer leur rapport final. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. James Wapakhabulo, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda.

Mon pays a toujours partagé l'opinion selon laquelle l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo viole la

souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays, tout en exacerbant le conflit dans toute la région des Grands Lacs. De telles activités sont inadmissibles et doivent immédiatement cesser.

M. Kassem et les membres du Groupe d'experts ont conduit des enquêtes approfondies et fourni de nombreux éléments d'information spécifiques au Conseil de sécurité. Nous leur en sommes reconnaissants. Il convient toutefois de noter que l'exploitation illégale des ressources naturelles de ce pays est un sujet complexe lié à d'autres questions comme le retrait des troupes étrangères et les programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de réinsertion (DDRR). Le Groupe d'experts lance donc un appel en faveur d'une solution globale et intégrée. Nous nous réjouissons d'apprendre que le retrait des forces étrangères et les programmes de DDRR sont désormais en cours et que le dialogue politique intercongolais porte ses fruits.

Des progrès dans le processus de paix en République démocratique du Congo aideront à régler la question de l'exploitation illégale. Nous espérons qu'avec l'assistance de la communauté internationale, le Gouvernement de la République démocratique du Congo pourra bientôt exercer le contrôle sur les ressources naturelles de tout son territoire.

Comme l'ont prouvé les déclarations d'aujourd'hui, les points de vue divergent quant à la teneur du rapport, y compris en ce qui concerne les recommandations qui y figurent. Je saisis cette occasion pour signaler que, selon le rapport, des sociétés chinoises sont impliquées dans l'exploitation illégale. Nous avons mené des enquêtes minutieuses et n'avons trouvé aucun élément qui permette d'étayer ces allégations. Nous pensons qu'au moment de débattre de ces questions, le Conseil de sécurité devrait faire la distinction entre exploitation illégale et échanges commerciaux et économiques courants, cela, afin d'éviter toute incidence négative sur le développement économique de la République démocratique du Congo et les moyens de subsistance de sa population. Par ailleurs, les vues de la République démocratique du Congo et des autres pays concernés devraient être pleinement prises en compte.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité

Je donne la parole à M. Kassem pour qu'il réponde aux questions posées et réagisse aux observations qui ont été formulées.

M. Kassem (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais dire que c'est un grand plaisir et un honneur pour moi d'avoir été invité à m'adresser aux membres du Conseil de sécurité ainsi qu'aux ministres et ambassadeurs des États Membres, dont la présence aujourd'hui témoigne de la détermination du Conseil à mettre fin au violent conflit qui ravage la République démocratique du Congo depuis quatre ans.

Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil du mois dernier, l'Ambassadeur Belinga-Eboutou, qui a aidé à organiser la présentation du cinquième rapport du Groupe d'experts en octobre dernier. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à l'actuel Président du Conseil, l'Ambassadeur Wang Yingfan, pour avoir permis la tenue de la séance d'aujourd'hui sur le rapport et des consultations qui vont suivre. Par ailleurs, au nom du Groupe d'experts, je remercie sincèrement tous les membres du Conseil du précieux soutien et de l'assistance qu'ils nous ont fournis au cours de notre mandat ainsi que de l'intérêt qu'ils continuent de porter à la question de l'exploitation illégale et de ses liens avec le conflit armé.

J'ai écouté attentivement les remarques négatives et positives qui ont été faites au cours de la séance de cette après-midi. Après les avoir soigneusement étudiées, je suis convaincu que le rapport du Groupe d'experts répond de manière suffisamment détaillée à la plupart de ces observations. Je me contenterai donc de répondre à quelques-unes d'entre elles, à savoir celles du Rwanda, de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe, de la Syrie, qui ont surtout trait au rôle des sociétés. En ce qui concerne l'Ouganda, le Groupe d'experts attend le rapport de la Commission judiciaire d'enquête de l'Ouganda, qui devrait être publié après le 15 novembre de cette année. Le Groupe d'experts préparera et présentera une réponse détaillée au Conseil de sécurité.

Je commencerai par le Rwanda. Dans sa réaction au dernier rapport du Groupe d'experts – le cinquième depuis 2000 –, le Gouvernement rwandais, dans sa déclaration du 24 octobre et sa lettre du 28 octobre (S/2002/1207), semble avoir ignoré certains aspects du travail du Groupe d'experts ou interprété de façon erronée certaines de ses constations. Le Groupe

d'experts tient à souligner la continuité de son travail au cours des deux ans de son mandat. Ses rapports ne devraient pas être lus ou interprétés de façon parcellaire. Ils devraient être considérés comme le résultat d'un travail d'enquête intégré, reflétant l'évolution de la situation sur le terrain en République démocratique du Congo, particulièrement dans la partie orientale, où s'est déroulé le plus grand nombre d'affrontements armés ces deux dernières années.

Le Gouvernement rwandais prétend que le Groupe d'experts a ignoré le contexte historique du conflit et les relations économiques dans la région. Dans un additif (S/2001/1072), daté du 13 novembre 2001, le Groupe d'experts a reconnu la justesse des affirmations du Rwanda. Les menaces à la sécurité concernant des forces impliquées dans le génocide de 1994 ont contribué à l'éclatement du conflit actuel. Dans l'additif, le Groupe d'experts a fait également référence aux relations commerciales traditionnelles qui ont établi un lien entre l'économie de l'est de la République démocratique du Congo et celles du Rwanda et d'autres États voisins dans la région des Grands Lacs. Ces relations n'ont toutefois jamais inclus le commerce transfrontalier de grande quantités de coltan, comme cela est le cas depuis le début de ce conflit.

Les constats du Groupe d'experts révèlent la nature changeante du conflit, y compris le rôle joué par les éléments des ex-Forces armées du Rwanda (FAR) et les milices Interahamwe de la première heure. Les forces économiques, sociales et politiques qui ont modelé et sont modelées par ce conflit sont dynamiques et non statiques. La situation au jour le jour sur le terrain est explosive et a été manipulée ou mal comprise par de nombreuses parties, obscurcissant le processus de paix.

Les enquêtes les plus récentes du Groupe d'experts indiquent que les groupes armés hutus rwandais en République démocratique du Congo ne représentent plus la même menace à la sécurité qu'ils représentaient il y a quatre ou cinq ans. Cette enquête révèle aussi, de manière surprenante, que les intérêts économiques communs et l'impératif de survie peuvent forcer les ennemis d'autrefois à collaborer. Ce ne serait pas la première guerre, et certainement pas la dernière, où cela se produit.

Le Groupe d'experts n'a eu de cesse de souligner dans ses rapports la nécessité d'une solution efficace à la prolifération des groupes armés, tant congolais qu'étrangers, en République démocratique du Congo. Il a aussi demandé la mise en oeuvre du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation (DDRRR) qui peut répondre à la complexité de la situation des groupes armés et tenir compte des nombreux conflits simultanés auxquels ils participent.

Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, le Groupe d'experts est surpris, réellement surpris, de la réaction du Gouvernement sud-africain, qui pourrait être perçue comme la réaction d'un gouvernement directement mis en cause par le Groupe d'experts concernant l'exploitation économique. Le Groupe d'experts n'a aucunement insinué que le Gouvernement sud-africain ou un quelconque représentant sud-africain était directement impliqué dans ce conflit, par le biais d'activités commerciales. Le Groupe d'experts est simplement laissé perplexe par la déception du Gouvernement sud-africain quant à ses conclusions et recommandations, que le Groupe d'experts estime équilibrées, orientées vers la promotion de la paix durable et correspondant aux nouveaux objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

S'agissant du Zimbabwe, il convient d'insister à nouveau sur plusieurs points relatifs aux enquêtes menées par le Groupe d'experts et aux résultats obtenus sur la participation des parties zimbabwéennes aux activités d'exploitation, en collusion avec d'autres. Comme cela a été le cas pour d'autres armées étrangères, il suffit d'examiner dans quelles zones les troupes zimbabwéennes ont été déployées pour comprendre dans quelle mesure leur déploiement a correspondu stratégiquement à la situation géographique des concessions dont elles tirent profit. Les zones sous influence militaire coïncident étroitement avec les zones de contrôle économique. Le soutien du Zimbabwe aux Forces pour la défense et la démocratie (FDD) du Burundi, qui est décrit dans l'additif du Groupe d'experts en date de novembre 2001, fournit un exemple clair de la manière dont ce pays a continué activement de prendre des mesures pour prolonger le conflit. Pratiquement tous les membres du réseau qui opérait dans la zone contrôlée par le Gouvernement de Kinshasa, y compris les responsables zimbabwéens, ont eu soit un rôle militaire direct dans le conflit, soit des liens très étroits avec les services militaires et de sécurité. La plupart des

hommes d'affaires étrangers qui ont été associés à l'opération conjointe, principalement les parties zimbabwéennes, investissent ou ont une participation dans des sociétés fournissant du matériel ou des services militaires.

Selon les témoignages et les documents recueillis par le Groupe d'experts, plusieurs membres du réseau zimbabwéen et nombre de leurs partenaires d'affaires en République démocratique du Congo, sont impliqués dans ce qui suit : premièrement, la recherche active de contrats d'achats militaires et de ventes de matériel militaire et d'armement grâce à des contacts de haut niveau; deuxièmement, la violation des sanctions de l'Union européenne en facilitant la vente de matériel militaire par des sociétés européennes au Gouvernement zimbabwéen; troisièmement, la négociation clandestine d'achats d'armes avec des fabricants d'armes étrangers; quatrièmement, la contrebande de produits tels que les diamants venant d'autres zones de conflit; et, cinquièmement, le déplacement forcé des populations et la saisie des terres dans les zones où se trouvent des gisements de minéraux précieux.

Dans la mesure où le Gouvernement zimbabwéen continue de camper sur sa position concernant la légalité de ses contrats et concessions avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, il devrait être le premier à se réjouir de l'examen de ses activités économiques et financières en République démocratique du Congo. Le passage en revue de ces accords, en collaboration avec des parties tierces, de manière transparente et conformément à la résolution adoptée par la Conférence du dialogue intercongolais en Afrique du Sud, ne ferait que confirmer cette légalité. Cela permettrait à la fois au Zimbabwe et à la République démocratique du Congo de nouer, sans aucun soupçon ni obstacle, des relations commerciales solides et durables, fondées sur des termes d'échanges justes, ce qui serait indéniablement bénéfique tant à la population congolaise qu'à la population zimbabwéenne.

En ce qui concerne la lettre du Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, datée du 17 octobre 2002, et adressée au Conseil de sécurité, qui fait référence à un document mentionné dans le rapport du Groupe d'experts, je ne peux faire que les commentaires suivants : le Groupe d'experts déplore le langage utilisé par Son Excellence dans sa lettre. Par-dessus tout, concernant le Conseil de sécurité, des références telles que « partie à une conspiration contre mon pays » ne sont pas dignes des distingués délégués ou des nobles États Membres. Ces excès sont regrettables et ne font que détourner l'attention du débat sur les questions de fond. Le sujet de la lettre du Représentant permanent porte sur un document spécifique mentionné dans le rapport du Groupe d'experts. Malheureusement, pour Son Excellence, l'information contenue dans le rapport en question a été corroborée par des sources indépendantes et par plusieurs autres documents obtenus de sources supplémentaires; sinon le Groupe d'experts n'y aurait pas fait référence dans son rapport.

Son Excellence fait allusion à l'intégrité de l'ONU et demande pourquoi le Groupe d'experts n'a pas essayé de vérifier le document auprès du Gouvernement ou de la Mission permanente du Zimbabwe. Le Groupe se serait réellement félicité de pouvoir procéder à un échange de vues avec le Gouvernement zimbabwéen. Les efforts entrepris par le Groupe d'experts depuis le 3 avril 2002 pour engager un dialogue avec le Gouvernement zimbabwéen, notamment sur la manière de mettre un frein aux mouvements illicites de marchandises en provenance de la République démocratique du Congo, n'ont toujours donné aucun résultat. Le Groupe d'experts a contacté le Gouvernement zimbabwéen, notamment par l'intermédiaire de sa Mission permanente auprès de l'ONU à trois reprises entre avril et juillet, et demandé une réponse à ses questions. Le Groupe a même proposé au Gouvernement zimbabwéen de s'entretenir avec ses membres à Harare, mais il n'a jamais reçu de réponse.

Le document mentionné dans la lettre de l'Ambassadeur avait en fait été adressé à l'origine au Bureau du porte-parole du Secrétaire général – point de départ plutôt étrange pour le lancement par un État Membre ou un agent soi-disant secret d'une campagne « d'interférences grotesques et malveillantes » (*S/2002/1169*) contre un autre État Membre. Il a demandé qui était ce « M. Taylor? ». Mme Taylor est l'un des spécialistes des questions politiques qui aident le Groupe d'experts dans son travail. En tant que spécialiste des questions politiques, elle sert souvent d'agent de liaison et elle est censée recevoir quotidiennement des documents et des lettres qui doivent être transmis au Groupe et à son Président. Le

Groupe a entièrement confiance en l'intégrité de cette personne.

Le Groupe est persuadé d'avoir produit un rapport bien documenté, rigoureux et détaillé qui fait la lumière sur un grand nombre d'intervenants impliqués dans l'exploitation économique ainsi que dans la violence et les conflits suscités par la concurrence en vue d'avoir la mainmise sur l'économie. Le Groupe d'experts fonde ses constatations sur des informations confidentielles et sur des documents justificatifs. Si le Conseil le désire, ses membres peuvent consulter des échantillons de ces documents.

Je parlerai maintenant du rôle des sociétés. Le rapport du Groupe indique que certaines sociétés traitent avec le réseau d'élite qui représente les intérêts économiques des anciennes puissances d'occupation, le Rwanda et l'Ouganda, des alliés de la République démocratique du Congo, comme le Zimbabwe, des membres du Gouvernement de la République démocratique du Congo lui-même et des membres des groupes armés étrangers et congolais. Ces parties au conflit participent à la guerre et s'occupent de plus en plus de gagner de larges sommes d'argent grâce à la guerre tout en entretenant le conflit armé le plus longtemps possible. La possibilité de déplacer des fonds entre des sources illicites et des marchés légitimes est cruciale pour que puisse se maintenir le cercle vicieux de la guerre et du pillage. Les sociétés légitimes sont importantes pour les parties impliquées dans ce conflit. C'est la raison pour laquelle le Groupe se préoccupe du sort des sociétés qui opèrent dans les zones de conflit en République démocratique du Congo.

Les économies de guerre dans différentes régions du monde ont donné naissance à des centaines de sociétés qui n'existeraient pas sans la guerre et la corruption. Certaines d'entre elles servent de façades à des réseaux d'élite qui opèrent dans diverses zones de conflit. D'autres sont simplement prêtes à assumer les risques plus élevés qu'implique le fait d'opérer dans une zone de conflit où les opportunités sont nombreuses en raison de l'absence de réglementation qui va de pair avec les guerres et les conflits armés. Certaines de ces sociétés opèrent illégalement, mais, toutefois, un grand nombre d'autres sociétés n'enfreignent pas la loi à strictement parler, tout simplement parce que les lois ne sont pas appliquées. Cependant, les actions de ces sociétés enfreignent souvent les sanctions de l'ONU ou vont à l'encontre des autres efforts visant à promouvoir la sécurité et la paix.

Les sociétés ont donc besoin de règles qui leur disent ce qu'elles ne peuvent pas faire. En d'autres termes, il faut que ces règles soient définies. C'est pourquoi le Groupe d'experts dans ses recommandations a souligné au paragraphe 170 le rôle des gouvernements. Les Membres peuvent se reporter à ce paragraphe pour avoir l'opinion du Groupe d'experts sur ce rôle.

(*l'orateur poursuit en arabe*)

Je répondrai au représentant de la République arabe syrienne en disant que j'aurais souhaité qu'il s'entretienne avec le Groupe d'experts pour vérifier la véracité des informations erronées qu'il a réunies sur le Groupe, peut-être de la part de certaines personnes manquant d'objectivité et qui ont été montrées du doigt. Je voudrais insister sur le fait que le Groupe d'experts a effectivement rencontré un grand nombre d'hommes d'affaires et de représentants des sociétés mentionnées dans le rapport. Nous avons envoyé plus de 13 lettres. Nous avons écrit notamment à M. Al-Shanfari, le Président-Directeur général de Oryx Natural Resources, que nous avons rencontré cinq fois à Nairobi et New York, la dernière fois hier après-midi. Nous lui avons demandé, surtout lors de notre rencontre à Nairobi, de nous présenter certains documents, et je peux dire que le Groupe d'experts a réuni suffisamment de preuves, y compris de documents compromettants pour confirmer ce que dit le rapport.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Je peux répondre à une question qui a été posée à de nombreuses reprises. La question est la suivante : comment pourra-t-on mettre un terme à l'exploitation après le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo? On m'a souvent posé cette question, et j'ai la réponse. Elle est simple. Cinq éléments doivent être examinés simultanément, sans quoi l'exploitation continuera sans relâche. Ces cinq éléments sont les suivants.

Le premier est le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement ou la réinstallation (DDRRR) des groupes armés étrangers et congolais dans le cadre d'un programme effectif de DDRRR. Le second est la reconstruction et la réforme des institutions d'État de la République démocratique du

Congo. Cela devrait commencer par la mise en place d'un gouvernement de transition ouvert à tous en République démocratique du Congo. Le troisième élément est l'examen et la révision des concessions et des contrats signés depuis 1997. Le quatrième est le respect par les entreprises commerciales des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou de directives similaires qui indiquent les procédures à suivre pour porter à l'attention des gouvernements les violations de ces directives. Les pays d'origine de ces entreprises se doivent de veiller à ce que ces dernières opèrent dans la légalité et la transparence et, donc, qu'elles reconnaissent le Gouvernement de la République démocratique du Congo comme étant l'autorité légitime. Le cinquième et dernier élément, c'est la nécessité d'avoir un organe de surveillance qui serait chargé de présenter des rapports périodiques au Conseil de sécurité sur l'exploitation des ressources (voir les paragraphes 186, 187 et 188 du rapport).

Je voudrais conclure le débat d'aujourd'hui sur une toute autre note, une note de réconciliation et non pas de défi; une note de concorde, et non pas de désaccord. J'appelle humblement toutes les parties au conflit, et tous ceux qui sont disposés, à examiner la question que les populations de la région des Grands Lacs – agriculteurs, gardiens de troupeaux, enseignants, étudiants, marchandes et commerçants, mères et pères – ne cessent de poser : qu'a-t-on gagné après toutes ces années de guerre? Je lance un appel à tous ceux qui cherchent à bâtir les fondations d'un règlement global et durable de ce conflit pour tourner enfin cette page sanglante de l'histoire de la région des Grands Lacs. Je leur demande à tous de se donner la main et de s'engager ensemble dans ce qui pourrait véritablement être une ère nouvelle où la consolidation de la paix sera le mot d'ordre. Les parties au conflit seront confrontées à de nombreux conflits dans l'édification de cette ère nouvelle. Mais, avec une coopération régionale et un appui international, les citoyens de toute la région pourraient jouir de la paix, de la sécurité et du développement économique, et une atmosphère de transparence, de légalité et de légitimité peut bénéficier à tous les habitants de la région.

Enfin, je voudrais terminer en disant que je suis persuadé que le Conseil prendra les décisions nécessaires, à la lumière des recommandations du Groupe d'experts, pour transmettre le message approprié à toutes les parties concernées – tant sur le continent africain qu'ailleurs.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Kassem des éclaircissements qu'il nous a fournis.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 40.